

**Licence professionnelle Management des entreprises
culturelles**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management des entreprises culturelles. 2011, Université d'Angers. hceres-02039324

HAL Id: hceres-02039324

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039324>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP120002230

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management des entreprises culturelles

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'IUT d'Angers en association avec l'UFR « Lettres, langues et sciences humaines ». L'objectif de la formation est de permettre à des entreprises culturelles, notamment de petite taille (moins de 10 salariés permanents), de disposer d'un salarié opérationnel qui puisse exercer diverses fonctions administratives, en particulier par sa maîtrise de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la fiscalité, de la gestion des ressources humaines, et des éléments juridiques propres au secteur. Pour ces entreprises de taille réduite, disposer d'un collaborateur « poly-compétent » est un facteur essentiel de pérennisation de la structure et de stabilisation des emplois. Pour préciser un peu plus cette fonction d'administrateur, les emplois occupés par les diplômés sont, par exemple, ceux de responsable d'administration, adjoint d'administration, chargé ou assistant de production, chef de projet ou d'événement culturel, adjoint au sein de services culturels dans des collectivités territoriales, rédacteur territorial, régisseur. L'attractivité de la formation est très forte (150 à 160 candidats pour une vingtaine de places), élargie à toute la France, et avec une bonne diversité du recrutement. Si la formation n'est pas ouverte en alternance, elle accueille néanmoins de manière régulière des stagiaires de formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	18
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	15 % à 30 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	80 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	41 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 6 mois et 3 ans)	65 % - 100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les particularités du milieu professionnel de la culture se manifestent de manière très prégnante dans les objectifs de cette licence, mais aussi dans ses résultats. Contrairement à beaucoup de licences professionnelles qui préparent à un ou deux métiers très identifiés, il s'agit ici de former des cadres intermédiaires ayant une grande polyvalence afin de leur permettre d'assurer l'ensemble des missions de gestion administrative d'une petite entreprise (management de PME), mais appliquées à un domaine très particulier, tant dans ses fonctionnements que ses modes de financement.



Bien souvent, le diplômé va se trouver seul administrateur salarié d'une structure de statut divers mais presque toujours de petite taille. Ce type de formation peut accueillir un public diversifié provenant soit de filières professionnelles du domaine gestion ou management, soit de filières culturelles. Dans tous les cas, le jury de recrutement tient largement compte du projet professionnel des candidats et de leur investissement dans le domaine culturel. Une telle licence draine nécessairement un important public en formation continue alors que beaucoup de salariés du secteur souhaitent valider et compléter leurs compétences souvent acquises « sur le tas ». On soulignera, comme élément très positif, l'important recours à la VAE et la place occupée par le public de formation continue alors que la formation fait l'objet d'une très forte pression en formation initiale (150 à 160 candidats pour 20 places chaque année). Même si DUT et BTS dominent le recrutement (on aurait été appréciée de connaître le spectre des candidatures avec la même précision que celui des inscrits dans la formation), les étudiants issus d'autres diplômes comme des DEUST, des licences générales (souvent complètes) ou des diplômes du ministère de la culture sont bien présents. La formation repose à la fois sur les compétences de l'équipe pédagogique de l'IUT (il est regretté que l'apport des autres composantes soit aussi réduit) et des professionnels mobilisés.

La licence repose sur un très fort partenariat (le nombre des structures partenaires est impressionnant), partenariat multiforme et intense. Il est regretté que la demande de formalisation faite en 2006 n'ait toujours pas été mise en œuvre. Les professionnels interviennent non seulement massivement dans l'enseignement (et dans le cœur de métier) mais aussi dans l'animation pédagogique, les stages et projets tuteurés et le pilotage de la formation. Le conseil de perfectionnement devrait être complété par d'anciens diplômés et se réunir de manière plus fréquente pour lui conférer une dimension prospective plus affirmée. Sur le plan du projet pédagogique, la licence est à la fois classique et bien adaptée à ses objectifs. On regrettera néanmoins que ce caractère généraliste ne soit pas nuancé puisque l'organisation et le fonctionnement peuvent assez largement différer suivant les domaines artistiques. Permettre aux étudiants de se frotter à cette diversité, pourrait élargir leur champ d'insertion. Il en serait de même en ouvrant plus largement la formation sur le management d'entreprises privées, la formation restant encore trop marquée par les débouchés du secteur public ou associatif subventionné. Or, dans un contexte de restrictions budgétaires, de tels élargissements sont absolument nécessaires pour trouver des emplois aux nouveaux diplômés.

Les données statistiques fournies par les enquêtes nationales sont difficiles à utiliser car basées sur des taux de réponse insuffisants pour pleinement les valider. Les enquêtes internes à six mois sont à la fois, plus riches et plus fiables. Avec deux-tiers de diplômés insérés, le bilan est très honorable, même si la fragilité des emplois et les durées d'attente avant emploi apportent des nuances. Si les poursuites d'études ne sont ni récurrentes ni massives, les responsables de la rédaction du dossier ne sont pas suivis dans leur justification de ces poursuites. Une certaine dégradation de l'insertion professionnelle étant perceptible, cela devrait conduire le conseil de pilotage à surveiller de manière très attentive le devenir des diplômés (suivi longitudinal) et à se montrer très réactif afin d'adapter annuellement la capacité d'accueil du diplôme. Dans la mesure où il existe un potentiel important en termes de formation continue, la mise en place de l'alternance pourrait être un moyen de la développer. Le dossier fourni manque parfois de précision, et il est vraiment très succinct sur de nombreux points. L'absence d'une véritable fiche d'auto-évaluation est à la fois surprenante et fortement critiquable.

- Points forts :
 - Une forte attractivité et un recrutement diversifié (formation initiale et continue, recours important à la VAE).
 - Les bons partenariats professionnels.
 - Une formation et une équipe pédagogique équilibrées.

- Points faibles :
 - Le suivi des diplômés est à améliorer (données très inégales).
 - Une insertion professionnelle et des poursuites d'études fluctuantes.
 - L'absence de fiche d'auto-évaluation et un dossier parfois imprécis.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place un suivi plus rigoureux du devenir des diplômés et mobiliser, voire créer un réseau des diplômés insérés au service de leurs camarades en formation. Mieux affirmer la diversité de fonctionnement et d'organisation des activités du spectacle (théâtre, danse, musiques actuelles...) pourrait aussi diversifier les débouchés. Au vu du contexte actuel, il serait judicieux de ne pas augmenter les effectifs, voire les réduire légèrement.

Etendre le conseil de perfectionnement à des représentants nationaux des professionnels du spectacle vivant, pourrait l'aider à repositionner la formation encore trop centrée sur le secteur public ou subventionné. L'ouverture à la formation continue, et le bon usage de la VAE pourraient amener à envisager une ouverture en alternance.